

## Communauté de Communes des 4 RIVIÈRES

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

## **Exercice 2024**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025



ID: 070-247000623-20250930-DCC2025\_83-DE

## Sommaire

1	CAI	RACTERISATION DU TECHNIQUE DU SERVICE	.3
	1.1 1.2 1.3 1.4	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.  MODE DE GESTION DU SERVICE.  ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).  INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	.3 .4
2	TAF	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES	.4
	2.1 2.2	MODALITES DE TARIFICATION	
3	IND	OICATEURS DE PERFORMANCE	.7
		Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) %	
4	SYN	NTHESE	.8
5	ANI	NEXES	.9
	5 1	CARACTERISTIOLIES DES INSTALLATIONS PAR COMMUNE	9



#### 1 CARACTERISATION DU TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau **communal** ☑ intercommunal Nom de la collectivité : Communauté de Communes des 4 Rivières Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes Compétences liées au service Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges ☐ Entretien des installations Réhabilitation des Réalisation des installations (en tant que installations mandataire) Territoire desservi (Communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): ACHEY, ARGILLIERES, AUTET, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BROTTE-LES-RAY, CHAMPLITTE, COURTESOULT-ET-GATEY, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE. FRAMONT, FRANCOURT, GRANDECOURT, LARRET, LAVONCOURT, MEMBREY, MONT-SAINT-LEGER. MERCEY-SUR-SAONE. MONTOT. **MONTUREUX-ET-**PRANTIGNY, PERCEY-LE-GRAND, PIERRECOURT, RAY-SUR-SAONE, RECOLOGNE, RENAUCOURT, ROCHE-ET-RAUCOURT, SAVOYEUX, SEVEUX-MOTEY, THEULEY, TINCEY-ET-PONTREBEAU, VAITE, VANNE, VAUCONCOURT-NERVEZAIN, VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VEREUX, VILLERS-VAUDEY, VOLON Existence d'une CCSPL ■ Oui ☑ Non Existence d'un zonage □ Oui (zonages communaux) □ Non Existence d'un rèalement de service Oui. date d'approbation : CC du 15 décembre 2010, mises à jour, CC du 20 décembre 2017, CC du 18 décembre 2018, CC du 6 mars 2019, CC du 3 décembre 2020, CC du 30 novembre 2021 □ Non 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploite en	⊠regie
·	☑ régie avec prestataire de service
	□ régie intéressée
	□ gérance
	☐ délégation de service public : affermage
	☐ délégation de service public : concession



#### 1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 420 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9 682.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 25 % au 31/12/2024 (25% au 31/12/2023).

#### 1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
A –	Éléments obligatoires pour l'évaluation de l	a mise en o	euvre du ser	vice
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui
B <b>–</b>	Éléments facultatifs pour l'évaluation de la	mise en œu	vre du servi	ce
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations		Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange		Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100.

#### 2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES

#### 2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires



(entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs – installation de moins de 20 EH	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	
Compétences oblig	atoires			
Tarif du contrôle d'une installation neuve	271€	271€	271€	
Tarif du contrôle d'une installation existante	175€	175€	175€	
Tarif du contrôle de bon fonctionnement	175€	175€	175€	
Tarif du contrôle de conception (analyse du projet)	100€	100€	100€	
Tarif du contrôle en cas de vente	206€	206€	206€	
Contre-visite suite à des travaux non conformes	136€	136€	136€	
Prestation de conseil sur place	126€	126€	126€	
Déplacement sans intervention pour un contrôle	60€	60€	60€	
Compétences facultatives				
AUCUNE				

Tarifs – installation de plus de 20 EH	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	
Compétences oblig	atoires			
Tarif du contrôle d'une installation neuve	541€	541€	541€	
Tarif du contrôle d'une installation existante	255€	255€	255€	
Tarif du contrôle de bon fonctionnement	255€	255€	255€	
Tarif du contrôle de conception (analyse du projet)	280€	280€	280€	
Tarif du contrôle en cas de vente	206€	206€	206€	
Contrôle administratif	145€	145€	145€	
Contre visite suite à travaux non conformes	150€	150€	150€	
Déplacement sans intervention pour un contrôle	60€	60€	60€	
Compétences facultatives				
AUCUNE				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 19/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs pour l'année 2024.

## 2.2 Compte-administratif pour l'année 2024 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
		CA 2024			CA 2024
617	Etude JDBE	0.00€	7062	Redevance SPANC	65 269.00 €
6215	Charges de personnel	27 486.51 €			
627	services bancaires	21.59€			
6063	équipement de protection, individuel, matériel,	0.00€			
62871	frais de mise à disposition de matériel, bureau, etc	9 500.00 €			
6288	cotisation Ascomade	355.00€			
6156	maintenance logiciel	837.60€			
6811	amortissement logiciel	981.00€			
673	annulation titres	0.00€			
6541	Admission en non valeur	0.00€			
6817	Provisions pour éventuels futurs impayés	0.00€	7817	Provisions pour éventuels futurs impayés	4.58 €
23	virement à la section d'investissement				
TOTAL		39 181.70 €	TOTAL		65 273.58 €
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	1 473.38 €
TOTAL		39 181.70 €	TOTAL		66 746.96 €
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2024		27 565.26 €			

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	S				RECETTES
		CA 2024			CA 2024
2051	acquisition logiciel	0.00€	21	virement de la section de fonctionnement	
			28051	amortissement	981.00€
TOTAL		0.00€	TOTAL		981.00 €
001 Déficit antérieur reporté		4 908.00 €	001	Excédent antérieur reporté	
TOTAL		4 908.00 €	TOTAL		981.00 €
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2024		-3 927.00 €			

#### 3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

# 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12 de l'année de l'exercice du rapport.
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12 de l'année de l'exercice du rapport.

#### FORMULE DE CALCUL DU TAUX DE CONFORMITE

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	148	174	192
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1004	1004	987*
Nombre d'installations contrôlées avec risques sanitaires	97	90	132
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	759	740	663
Taux de conformité en %	14.7 %	17.4 %	19.45 %

<sup>\*</sup> nombre réel d'installations contrôlées. Retrait des installations raccordées au collectif ou abandonnées

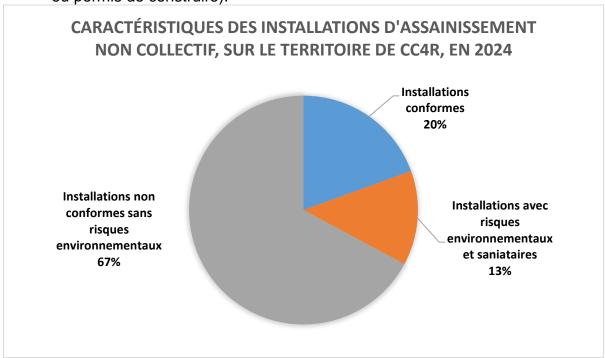


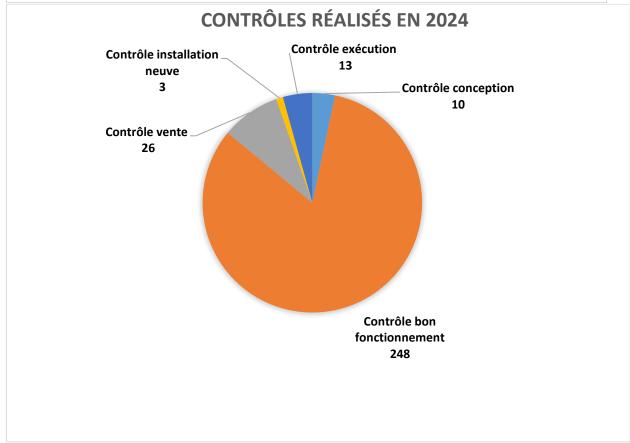
#### 4 SYNTHESE

En 2024, sur les 987 installations d'assainissement non collectif contrôlées, sur le territoire de la CC4R : **19.45 % d'entre elles sont conformes**.

#### Pour les 80.55 % qui ne sont pas conformes :

- 13 % présentent des risques pour l'environnement.
- 67.55 % ne représentent pas de risques environnementaux et/ou sanitaires, avec aucune obligation de mise en travaux pour les propriétaires (sauf en cas de vente ou permis de construire).







#### **5 ANNEXES**

## 5.1 Caractéristiques des installations par commune

Nb d'installations SPANC	Total d'installations	Total d'installations : Non conformes avec Risques	Total d'installations : Conformes	Installations neuves en 2024	Installations contrôlées en 2024
ACHEY	42	4	2	0	9
ARGILLIERES	13	1	1	0	1
AUTET	17	4	3	0	3
BEAUJEU	82	11	28	1	24
BROTTE LES RAY	41	7	1	0	2
CHAMPLITTE	59	7	9	0	19
CHAMPLITTE LA VILLE	3	0	2	0	1
DAMPIERRE S	16	2	2	0	6
DELAIN	11	0	3	0	3
DENEVRE	9	1	3	1	2
FEDRY	9	0	0	0	0
FERRIERES	21	3	0	0	11
FOUVENT	42	6	2	0	11
FRAMONT	13	2	3	0	2
FRANCOURT	3	0	0	0	0
FRETTES	14	0	3	0	2
GRANDECOURT	19	3	2	0	3
LARRET	4	0	3	0	0
LAVONCOURT	2	0	0	0	0
LEFFOND	25	14	3	0	4
MARGILLEY	10	1	1	0	1
MEMBREY	5	1	1	0	3
MERCEY S	4	0	1	0	0
MONTARLOT LES C	11	4	2	1	5
MONTOT	3	0	1	0	1
MONT ST LEGER	6	0	1	0	4
MONTUREUX	3	0	0	0	1
NEUVELLE LES C	1	0	1	0	1
PERCY LE G	1	0	0	0	0
PIERRECOURT	16	1	1	0	12
RAY S	10	2	3	0	0
RECOLOGNE LES R	25	1	13	0	4
RENAUCOURT	11	1	5	0	6
ROCHE ET R	23	2	7	0	3
SAVOYEUX	36	4	10	0	12
SEVEUX - MOTEY	69	9	15	1	31
THEULEY	53	3	14	0	30
TINCEY	50	15	8	0	11
VAITE	25	0	9	0	14
VANNE	81	14	11	0	11
VAUCONCOURT ET N	24	3	6	0	8
VELLEXON	36	2	6	0	17
VEREUX	3	1	1	0	1
VOLON	36	3	5	0	12
TOTAL	987	132	192	4	291